AFFAIRE N°18 - Annulation de la garantie qui a été accordée à la S.H.L.M.R. pour l'emprunt de 8 902 800 F destiné à la réalisation de l'opération "Résidence Bonnier" 42 HLM-AP.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 7 Juillet 1976 vous avez accordé à la S.H.L.M.R. la garanti de la Commune de Saint-Denis pour un emprunt de 8 902 800 F destiné à financer la réalisation de 42 logements en accession à la propriété de la Résidence Bonnier.

Cette société vient de me faire savoir qu'en raison du prix excessif qui lui etait proposé, elle n'a pu acquérir les terrains nécessaires à cette opération et me demande d'annuler la garantie qui lui a été accordée.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette annulation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé : Paul PASTOR
Pour copie conforme
St-Denis le 17 février 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE